haute savoie
le Département

Recueil des Arrêtés

RA-2023-56

06 décembre 2023

haute savoie
le Département

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- le Recueil des Arrêtés RA n° 2023-56 du 06/12/2023 a été publié ce jour sur le site Internet du Conseil départemental : *www.hautesavoie.fr*
  Il est également à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-66-84-20 *sans limitation de durée.*

- **Tous les arrêtés(*) de ce recueil ont été transmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception ou le tampon Préfecture de chaque acte.**

  (*) A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- *06-12-2023 : RA-2023-56 – Arrêtés*
- *22-11-2023 : RAAA-2023-55 – Recueil des Arrêtés et des Actes Administratifs*
- *14-11-2023 : RCP-2023-54 – Délibérations de la Commission Permanente du 06 novembre 2023*
- *13-11-2023 : RCD-2023-53 – Délibérations du Conseil départemental du 06 novembre 2023*
- *08-11-2023 : RA-2023-52 – Arrêtés*
- *07-11-2023 : PVCD-2023-51 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 09 octobre 2023*
- *25-10-2023 : RA-2023-50 – Arrêtés*
- *17-10-2023 : RA-2023-49 – Arrêtés*
- *16-10-2023 : RCD-2023-48 – Délibérations du Conseil départemental du 09 octobre 2023*
- *12-10-2023 : PVCD-2023-47 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 28 août 2023*
- *11-10-2023 : RA-2023-46 – Arrêtés*
- *10-10-2023 : RCP-2023-45 – Délibérations de la Commission Permanente du 02 octobre 2023*

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 06 décembre 2023,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Copie

DGS / DIRECTION ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1, avenue d'Albigny | CS 32444 | F-74041 Annecy Cedex | Tél. +33 (0)4 50 33 50 00 hautesavoie.fr

Les arrêtés, regroupés par Directions,

sont classés par numéros d'ordre croissant sur la base des quatre derniers chiffres.

(*) *Actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Recueil des Arrêtés n° 2023-56

SOMMAIRE

N° Arrêté	Objet	Page
Direction Affaires Juridiques		
23-10294	Désignation de Mme Isabelle Page, comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques	**1**
Direction Autonomie		
23-07136	Programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L.312-8 et D.312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Haute-Savoie	**3**
23-09829	Modification de la tarification pour l'année 2023 de l'établissement public départemental autonome « Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille de la Haute-Savoie » implanté à Taninges (74440) pour les services sous compétence exclusive du Département	**9**
Direction Enfance Famille		
23-10201	Nomination de mandataires pour la régie d'avances "Budget Enfance et Famille, Service enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien"	**13**
23-10202	Nomination de la régisseuse et de la mandataire suppléante pour la régie d'avances "Budget Enfance et Famille, Service enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien"	**15**
Direction Finances		
23-10054	Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie régie d'avances "Chèque d'Accompagnement Personnalisé Saint-Julien-en-Genevois"	**17**

haute savoie
le Département

ISABELLE PAGE
Directrice Adjointe des Affaires Juridiques
04.50.33.21.75
isabelle.page@hautesavoie.fr

ARRÊTÉ

2023-10294
Désignation de Mme Isabelle PAGE
Personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses dispositions relatives aux Départements ;

Vu l'article L 330-1 et R 330-2 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

ARRÊTE

Article 1 Mme Isabelle PAGE, Directrice Adjointe des Affaires Juridiques du Département, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 Les coordonnées de Mme Isabelle PAGE sont :

Département de la Haute-Savoie
Direction des Affaires Juridiques
1 avenue d'Albigny – CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Tél : 04.50.33.21.75
courriel : isabelle.page@hautesavoie.fr

Article 3 L'arrêté n°2021-02927 du 07 juillet 2021 est abrogé.

Article 4 M. le Directeur Général des Services et Madame la Directrice Générale Adjointe Ressources sont chargés, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Annecy, le 23 novembre 2023

Martial SADDIER,
Président du Conseil Départemental

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-10294-AI
Date de télétransmission : 30/11/2023
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Acte publié sur internet le 06 décembre 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

haute savoie
le Département

Arrêté ARS n°2023-14-0109 **Arrêté Départemental n°23-07136**

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Haute-Savoie.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

ARRÊTENT

Article 1er : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2 : La programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 et le secteur des personnes âgées (EHPAD et accueils de jour) du Département de la Haute-Savoie.
Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.
Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.
En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le Directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le 23 NOV. 2023

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

P/La directrice générale et par délégation
Le directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Le Président
du Conseil Départemental de Haute-Savoie

Martial SADDIER

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 – 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Préfecture de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2023	2nd semestre	ACIS-France - CENTRE VAUBAN	590035762	EHPAD CLAUDINE ECHERNIER	740010970
		FONDATION ALIA	740780168	EHPAD CYCLAMENS	740790118
				EHPAD LES PRAZ DE L'ARVE	740011788
		CH ALPES LEMAN	740790258	EHPAD LES EDELWEISS	740788039
				EHPAD LA ROSE DES VENTS	740788757
				EHPAD PETERSCHMITT	740785134
		CH GABRIEL DEPLANTE	740781208	EHPAD BAUFORT	740788021
				EHPAD LES COQUELICOTS	740013172
				EHPAD LES CEDRES	740012133
		DOMUSVI VILLE-LA-GRAND MONT-BLANC	740010988	EHPAD LES JARDINS DU MONT-BLANC	740010996
		FONDATION ALIA	740780168	EHPAD LES PRAZ DE L'ARVE	740011788
		DOMUSVI QUINTAL	740013693	EHPAD LE JARDIN DES GENTIANES	740011275
		SAS RESIDENCE DES SOURCES	740013784	EHPAD RESIDENCE DES SOURCES	740013354
		SPAD	740000724	ACCUEIL DE JOUR LE JARDIN D'HIVER	740011564

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Le Département de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1er semestre	EHPAD LES COULEURS DU LAC	740000377	EHPAD PROVENCHE	740790100
				EHPAD ALFRED BLANC	740781489
		ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE	130787005	EHPAD L'ERMITAGE	740789789
		SA GROUPE KORIAN	750059636	EHPAD KORIAN LES MYRTILLES	740789003
				EHPAD KORIAN L'ESCONDA	740003868
		CCAS VIRY	740790217	EHPAD LES OMBELLES	740790225
	2nd semestre	CHI DES HOPITAUX DU PAYS DU MONT BLANC	740001839	EHPAD HELENE COUTTET (HPMB)	740788013
				EHPAD AIRELLES (HPMB)	740787544
		SAS LE CLOS CASAI	740011887	EHPAD LE CLOS CASAI	740011283
		E.P. COMMUNAL BEATRIX DE FAUCIGNY	740018007	EHPAD BEATRIX DE FAUCIGNY	740009360
		CIAS ANNEMASSE AGGLO	740790084	EHPAD LES GENTIANES	740790092
				EHPAD KAMOURASKA	740010954
		OMERIS RESEAU FRANCE	690050869	EHPAD RESIDENCE DU LEMAN	740785415

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Le Département de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1er semestre	ET. PUBLIC INTERCOMMUNAL BAS CHABLAIS	740011366	EHPAD LA ROSELIERE	740789409
				EHPAD LES ERABLES	740009113
		CIAS USSES ET RHONE	740787726	EHPAD VAL DES USSES	740784392
		CH DUFRESNE SOMMEILLER	740781190	EHPAD CH DUFRESNE SOMMEILLER LA TOUR	740788104
	2nd semestre	CCAS GRUFFY	740790233	EHPAD PIERRE PAILLET	740790241
		MAISON DE RETRAITE MEGEVE	740000385	EHPAD MONTS ARGENTES	740781497
		FONDATION DU PARMELAN	740000435	EHPAD FONDATION DU PARMELAN	740784681
		CCAS DE SEYSSEL	740790308	EHPAD JARDINS DE L'ILE	740790316
		ASSOCIATION DE GESTION LE GRAND CHÊNE	740001748	EHPAD GRAND CHENE	740001789

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Le Département de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1er semestre	CHI LES HOPITAUX DU LEMAN	740790381	EHPAD LES VERDANNES	740011671
				EHPAD LA PRAIRIE THONON	740789656
				EHPAD LA LUMIERE DU LAC	740012125
		CH DE REIGNIER	740781893	EHPAD REIGNIER	740789375
		EHPAD DU HAUT CHABLAIS	740014907	EHPAD DU HAUT CHABLAIS/ST JEAN D'AULPS	740009121
				EHPAD DU HAUT CHABLAIS / VACHERESSE	740009311
		MAISON DE RETRAITE THONES	740000310	EHPAD LE CHANT DU FIER	740781232
	2nd semestre	EHPAD LE PRE FORNET	740017488	EHPAD LE PRE FORNET	740003769
		SAS LES MAISONNEES DE THONON	740013883	EHPAD MAISONNEE LE VAL FLEURI	740011408
		EPA VIVRE ENSEMBLE	740010848	EHPAD VIVRE ENSEMBLE	740789417
		ASSOCIATION ODELIA	690019419	EHPAD VERGER DES COUDRY	740008032
				EHPAD LE BOSQUET DE LA MANDALLAZ	740013339
		EMERA ANNECY	060021623	EHPAD RESIDENCE ADELAIDE	740010947
		ASSOCIATION MONESTIER	750065021	EHPAD LE VAL MONTJOIE	740010939
		MAISON DE RETRAITE DE VEYRIER	740001219	EHPAD PAUL IDIER	740789425

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Le Département de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

Annexe relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements médico-sociaux autorisés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie pour le secteur des personnes âgées.

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1er semestre	EHPAD SALEVE - GLIERES	740000591	EHPAD DES GLIERES	740790191
				EHPAD DU SALEVE	740785225
		CH ANNECY GENEVOIS	740781133	EHPAD ST FRANCOIS DE SALES (CHANGE)	740786389
				EHPAD BAUDELAIRE - CHANGE	740785118
		ASSOCIATION BOUFFEES D'AIR	740010855	ACCUEIL DE JOUR BOUFFÉES D'AIR	740010863
		ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOINS	690003728	EHPAD BALCONS DU LAC	740789060
		MAISON DE RETRAITE TANINGES	740000393	EHPAD GRANGE	740781513
	2nd semestre	CIAS DU GRAND ANNECY	740009485	EHPAD LA BARTAVELLE	740011291
				EHPAD LES PAROUSES	740011390
				EHPAD RESIDENCE HEUREUSE	740784509
				EHPAD LA PRAIRIE	740784517
				EHPAD LES AIRELLES	740001623
				EHPAD LES VERGERS	740009154
				EHPAD LES ANCOLIES	740003918
				EHPAD LE BARIOZ	740010921
		CH ANDREVETAN	740781182	EHPAD HOPITAL ANDREVETAN	740787536

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231123-2023-07136-AI
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00

Le Département de la Haute-Savoie
CS 32444 – 74041 Annecy cedex
04 50 33 50 00

haute savoie
le Département

ARRÊTÉ

2023 - 09829

Portant modification de la tarification pour l'année 2023 de l'établissement public départemental autonome « MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE-SAVOIE » implanté à Taninges (74440) pour les services sous compétence exclusive du Département

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles relatifs à la gestion budgétaire, comptable et financières ainsi qu'aux modalités de financement et de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°CD-2022-154 du 12 décembre 2022 arrêtant le budget primitif 2023 de la politique départementale en faveur de l'enfance ;

Vu les propositions budgétaires et leurs annexes transmises par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement public départemental autonome « MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE-SAVOIE » pour l'exercice 2023 ;

Vu l'arrêté n°23-07032 du 17 juillet 2023 portant tarification pour l'année 2023 de l'établissement public départemental autonome « MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE-SAVOIE » ;

Vu la décision modificative 2023 n°2 validée par le Conseil d'Administration du 19 octobre 2023 ;

Considérant les autorisations délivrées par le Département ;

ARRETE

Article 1 :

Les prix de journée et dotations applicables aux personnes admises dans les établissements et services gérés par l'établissement public départemental autonome « MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE DE LA HAUTE-SAVOIE » sont fixés comme suit à compter du 1er novembre 2023.

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2023, la dotation globale annuelle est arrêtée à **23 947 940.47€**, dont 1 118 988 € de revalorisation salariale au titre du décret du 28/04/2022 et 236 279 € au titre du financement de la revalorisation décidée par le Conseil départemental par délibération du 28/02/2022, soit :

MECS : 20 697 302.35€

- Pour le service MDEF MECS : 10 451 226.99€
- Pour le service MDEF ACCUEIL URGENCE : 1 960 113.31€

  Le reste inchangé soit :
- Pour le service MDEF TRANSPORTS : 1 392 028,75 €
- Pour le service MDEF POURPARLERS : 410 979,14 €
- Pour le service MDEF POUPONNIERE : 3 962 322,06 €
- Pour le service MDEF JEUNES MAJEURS : 415 693,80 €
- Pour le service MDEF RELAIS WEEK-END/VACANCES : 1 104 440,32 €
- Pour le service MDEF RELAIS SPECIFIQUES : 1 000 497,98 €

Acte publié sur internet le 06 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231116-2023-09829-AI
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Accueil de jour administratif : 650 280,54€ (inchangé)

- Pour le service MDEF AJA : 650 280,54 €

Accueil Mères et Enfants : 2 600 357,58€ (inchangé)

- Pour le service MDEF AME : 2 600 357,58 €

Elle sera payée conformément à l'article R.314-107 du code de l'action sociale et des familles, par fractions forfaitaires égales au douzième de son montant.

L'ajustement de la dotation globale annuelle sera effectué lors du paiement de la douzième fraction mensuelle.

Article 3 :

Pour les personnes originaires d'autres départements, il sera fait application du tarif moyen :

- Service MDEF MECS : 284.06 €
  Services Mélan 28, Ponthior, Jacques Arnaud, AppartAdo 105, Clair Logis foyer, Pôle Ados appartements, Cap'Léman, Vetr'Ados, Suricates, Lacienda Allinges et Phoenix Cluses Ados

- Service MDEF ACCUEIL URGENCE : 353.30 €
  Services Accueil d'urgence Thyez, Accueil d'urgence Cluses, Accueil d'urgence Chablais

Le reste inchangé soit :

- Service MDEF AJA : 91,42 €
  Services SAEP AJA, SADVA AJA, AEP AJA

- Service MDEF AME : 124,99 €
  Service Les Lauriers

- Service MDEF POUPONNIERE : 394,03 €
  Service Pouponnière

- Service MDEF JEUNES MAJEURS : 99,90 €
  Services SADVA Jeunes Majeurs, Pôle Ados Jeunes Majeurs

- Service MDEF RELAIS WEEK-END/VACANCES : 484,40 €
  Services Accueil relais Cluses, Accueil relais Thonon les Bains

- Service MDEF RELAIS SPECIFIQUES : 665,22 €
  Services Accueil relais Interval Thyez, Accueil relais Interstice

Article 4 :

Les effets du présent arrêté de tarification seront prolongés dans les même conditions jusqu'à la date du prochain arrêté de tarification.

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231116-2023-09829-AI
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Article 5 :

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon dans un délai d'un mois franc à compter de sa date de publication ou, à l'égard des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de notification.

Article 6 :

M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur Général Adjoint en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité, Mme la Directrice de l'Autonomie, Mme la Directrice de l'Enfance Famille et Mme la Payeure départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Annecy, le 16 NOV. 2023

Martial SADDIER
Le Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
074-227400017-20231116-2023-09829-AI
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

haute savoie
le Département

DGA ASS
DIRECTION ENFANCE FAMILLE
04 50 33 22 20
def@hautesavoie.fr

ARRÊTÉ

23-10201

Arrêté de nomination de mandataires pour la régie d'avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction territoriale du bassin Annécien »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu L'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu l'arrêté n°23-00383 en date du 25 janvier 2023 instituant une régie d'avances pour les dépenses liées aux projets éducatifs à la Direction Enfance Famille- Bassin Annécien – « Régie d'avances Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien » ,

Vu l'arrêté n°23-00523 en date du 01 février 2023 nommant le régisseur et le mandataire suppléant de la régie d'avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien » ,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire et du régisseur en date du 13 novembre 2023.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER :

Madame GAILLARD LIAUDON Elodie, domiciliée à LES VILLARDS / THONES, numéro 2 ;

Est nommée mandataire de la régie d'avances, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 :

Les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

Les dépenses sont payées selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local.

A Annecy, le 16 novembre 2023

Acte publié sur internet le 06 décembre 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Martial SADDIER Par ordre LA DIRECTRICE ENFANCE FAMILLE Stéphanie BRUN	LE REGISSEUR, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») Vu pour acceptation
LE MANDATAIRE SUPPLEANT, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») Vu par acceptation	
MANDATAIRE N° 2 - Mme GAILLARD LIAUDON Elodie (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») Vu pour acceptation	

haute savoie
le Département

DGA ASS
DIRECTION ENFANCE FAMILLE
04 50 33 22 20
def@hautesavoie.fr

ARRÊTÉ

23-10202

Arrêté de nomination de la régisseuse et de la mandataire suppléante pour la régie d'avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction territoriale du bassin Annécien »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le décret n" 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022 408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu l'instruction codificatrice n"06 03J A B M du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

Vu la délibération du Conseil départemental n" CD 2022 03S en date du 28 février 2022 instaurant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu l'arrêté du Conseil départemental n" 2023-00383 en date du 25 janvier 2023 créant la régie d'avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien».

Vu les avis conformes du comptable public en date du 11 juin 2021 et du 14 novembre 2023.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER :

Madame Nadège HOUZELLE est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avances « Budget Enfance Famille, Service Enfance, Direction Territoriale du Bassin Annécien » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif, c'est à-dire l'acte initial et éventuellement les modificatifs de celui-ci ;

ARTICLE 2 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame HOUZELLE sera remplacée par Madame Aissatou CISSE, mandataire suppléants.

ARTICLE 3 :

Madame HOUZEL LE verra son IFSE faire l'objet d'une surcote pour un montant de 200 € annuels.

ARTICLE 4 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléants sont, conformément au régime de responsabilité des gestionnaires publics, responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'elles ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elles ont éventuellement effectués.

ARTICLE 5 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432 10 du Code Pénal.

.

ARTICLE 6 :

Acte publié sur internet le 06 décembre 2023

.

ARTICLE 6 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux accents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 7 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléants sont tenues d'appliquer, chacune en ce qui la concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n"06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics..

A Annecy, le 16 novembre 2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Martial SADDIER Par ordre LA DIRECTRICE ENFANCE FAMILLE Stéphanie BRUN	LE REGISSEUR, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») Vu pour acceptation
LE MANDATAIRE SUPPLEANT, (Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Vu pour acceptation ») vu pour acceptation	

ANDREA ROSSI
Référent régies
0450335082
andrea.rossi@hautesavoie.fr

ARRÊTÉ

2023-10054

ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE D'AVANCES « CHEQUE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS »

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu l'arrêté n° 22-09557 en date du 2 novembre 2022 instituant une régie d'avances « Chèque d'accompagnement personnalisé ST-JULIEN-EN-GENEVOIS » ;

Vu la délibération n° CD 2022-035 en date du 28 février 2022 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances du Département de la Haute-Savoie ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 octobre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Christine CHATAGNAT est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avances « Chèque d'Accompagnement Personnalisé ST-JULIEN-EN-GENEVOIS » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif, c'est-à-dire l'acte initial et les modificatifs de celui-ci.

Article 2 :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Christine CHATAGNAT sera remplacée par Mme Stéphanie MOREL, mandataire suppléante.

Article 3 :

Mme CHATAGNAT percevra une indemnité de maniement des fonds d'un montant annuel de 110 €.

Article 4 :

Mme MOREL, mandataire suppléante, ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la règlementation en vigueur.

Article 5 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont, conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elles recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement de fonds, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 6 :

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code Pénal.

Acte publié sur internet le 06 décembre 2023

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1, avenue d'Albigny | CS 32444 | F-74041 Annecy Cedex | Tél. +33 (0)4 50 33 50 00 hautesavoie.fr

Article 7

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Article 8

La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont tenues d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A Annecy, le 13 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental, Le Directeur Adjoint à la Qualité Comptable, M. Jean-Philippe LAUGIER	La régisseuse (signature précédée de la mention « vu pour acceptation », Mme Christine CHATAGNAT Vu pour acceptation
La mandataire suppléante (signature précédée de la mention « vu pour acceptation », Mme Stéphanie MOREL Vu pour acceptation	

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE 1, avenue d'Albigny | CS 32444 | F-74041 Annecy Cedex | Tél. +33 (0)4 50 33 50 00 hautesavoie.fr

Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Direction Assemblée du Conseil départemental

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Publié le 06/12/2023